



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la Stratégie et des Moyens  
Service du Développement Territorial  
Bureau de l'Aménagement Durable

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

-----  
**création d'une bretelle de sortie de la RN 21  
par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,  
dans le sens Lourdes-Tarbes, vers la RD 921 A**

**Commune de Louey**

Le public est informé qu'une enquête publique est prescrite, du **19 juin au 3 juillet 2017 inclus**, en vue de la création, par le Conseil Départemental, d'une bretelle de sortie de la RN 21, dans le sens Lourdes-Tarbes, vers la RD 921 A, sur le territoire de la commune de Louey. L'arrêté d'ouverture d'enquête et cet avis sont consultables sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr) (rubrique « *consultation du public - enquêtes publiques en cours ou programmées* »). Le dossier est consultable sur le site Internet du Conseil Départemental, à l'adresse suivante : [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Louey, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit à la mairie, avant la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. Jean-Pierre MENGELLE, commissaire enquêteur désigné par Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées. Ces observations seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Louey, comme suit :

- le lundi 19 juin 2017, de 9 h à 12 h ;
- le samedi 24 juin 2017, de 9 h à 12 h ;
- et le lundi 3 juillet 2017, de 14 h à 17 h.

Dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées. Ces conclusions motivées seront tenues à la disposition du public, à la Préfecture et dans les mairies de Juillan, Louey et Odos. Toute personne intéressée pourra en demander communication à la Préfecture, Bureau de l'Aménagement Durable - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9.

Saisie d'une demande de communication des conclusions du commissaire enquêteur, Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées pourra inviter le pétitionnaire à en prendre connaissance à l'une des mairies dans lesquelles une copie de ce document a été déposée, soit lui en adresser une copie, soit assurer la publication de ces conclusions qui tiendra lieu de diffusion aux demandeurs, sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « *historique des enquêtes clôturées* »).

La décision de création de cet accès sera prise, par M. le Préfet de la région Occitanie, Préfet coordonnateur routier, avant la mise en service de la bretelle de Louey, en tenant compte de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur.

Tarbes, le **7 JUN 2017**  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général,

Marc ZARROUATI